

« Le nouveau système mettra plusieurs décennies à faire sentir ses effets »



JACQUES DE LAROSIÈRE

Gouverneur honoraire de la Banque de France et ancien directeur général du FMI

Le problème des retraites en France est, à mes yeux, fondamentalement d'ordre démographique.

En effet, dans un système de retraites par répartition, les actifs financent « au fil de l'eau », par leurs cotisations, les retraites payables au cours de l'année. On comprend qu'un tel système soit directement affecté par le vieillissement de la population : de plus en plus de retraités, qui vivent plus longtemps, face à une population d'actifs stationnaire, voire en déclin.

Le phénomène s'est aggravé au cours des 50 dernières années. En 1950 on comptait 5 actifs par retraité. Aujourd'hui on ne compte plus que 1,7 actif par retraité (1,3 prévu en 2070).

On comprend que le système se bloque : il faudrait demander aux actifs des cotisations extrêmement élevées pour assurer aux retraités – comme c'est le cas aujourd'hui – un montant de plus de 50% de leur revenu d'activité moyen.

► Trois leviers existent.

1. Augmenter les cotisations

On a trop eu recours dans le passé aux accroissements de cotisations. La France est, à cet égard, le pays d'Europe le plus chargé : la part des employeurs dans le financement des cotisations sociales est la plus élevée de la zone Euro : 11,5% du PIB contre 6,8% en Allemagne, ce qui est une des raisons majeures de la sous-compétitivité de l'industrie française.

Il reste donc deux autres leviers possibles :

2. Faire baisser le taux de remplacement par des réductions programmées des pensions de retraites. Je ne pense pas que cette option soit socialement souhaitable ;

3. Reste donc l'allongement de l'âge de départ en retraite. A cet égard, le passage de

62 ans (âge légal actuel) à 65 ans paraît une mesure souhaitable, même si elle n'est pas de nature à résoudre tous les problèmes. Cette mesure a été adoptée par tous nos voisins européens ; elle aurait un impact rapide sur l'équilibre du système ; elle tiendrait compte de l'allongement de l'espérance de vie.

Il faut souligner que l'espérance de vie des hommes de 60 ans était de 22 ans en 2005 et qu'elle est de 24 ans aujourd'hui (pour les femmes les chiffres respectifs sont de 26 et de 28 ans).

Est-il anormal ou « anti-social » de demander aux seniors, qui vivent plus longtemps en bonne santé, de consacrer trois ans de plus de leur vie au travail, au nom de la solidarité inter-générationnelle ?

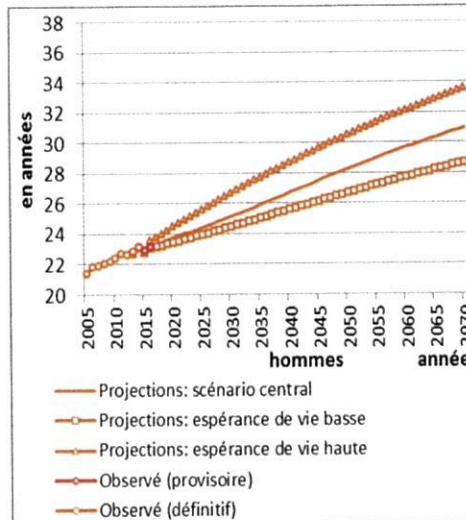
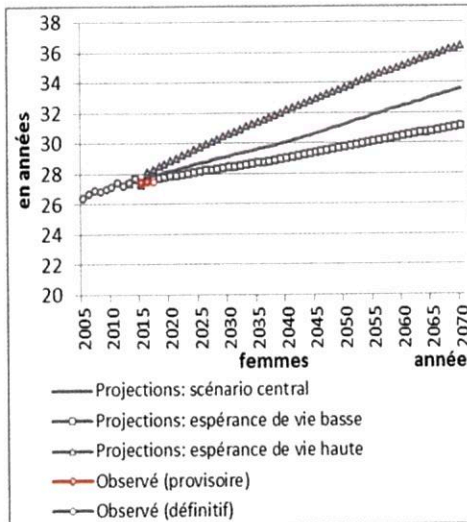
Il n'est pas possible, dans un système de répartition, d'écarter totalement la question de l'allongement de la vie active. S'il en était ainsi, le système ne pourrait s'équilibrer - compte tenu de la saturation des cotisations et en période de faible croissance - que par la baisse du taux de remplacement.

On me dira que le système actuel est pratiquement à l'équilibre. Mais à quel prix ? Nos retraites coûtent, aujourd'hui, en termes de prélèvements obligatoires, 14% du PIB (sans compter les mesures sociales, minimum vieillesse, ...). C'est là un autre record français (la moyenne de nos voisins européens est de 11%).

Cependant, il s'agit d'un équilibre fragile. Les projections sont particulièrement sensibles aux évolutions attendues du PIB. Or il ne faut pas pêcher ici par excès d'optimisme. On sait qu'un certain nombre de « lames de fond » (vieillesse, effets de la mondialisation, réduction tendancielle des gains de productivité, ...) sont en



Espérance de vie à 60 ans (INSEE, 2017)



train de ralentir – mondialement – les taux de croissance économiques. On ne peut donc pas complètement écarter la possibilité d'un scénario où le PIB ne croîtrait que de 1% l'an en moyenne. Dans une telle hypothèse, le coût des retraites – sans réforme – atteindrait 14.5% du PIB en 2070. Encore faut-il souligner que l'hypothèse intègre un taux constant de chômage de 7% de la population active, ce qui semble problématique en période de faible croissance.

► Donc l'avenir n'est pas assuré, et la réforme s'impose.

Si l'objectif stratégique était (comme ce serait souhaitable) de commencer dès maintenant à réduire la dépense publique dont l'excès (56% du PIB) étouffe notre économie, l'allongement de l'âge du départ à la retraite constituerait un levier d'action non négligeable.

Si l'on veut s'assigner un objectif modeste (ramener les dépenses-retraite à 12,2% du PIB, ce qui nous rapprocherait de la moyenne européenne), cela représenterait un effort d'environ 1,5% du PIB sur cinq ans. Le recul de l'âge de départ y contribuerait significativement.

C'est pourquoi l'on peut craindre que l'effort – du reste louable – entrepris pour uniformiser nos 42 régimes en un système rationnel de points, ne puisse porter ses fruits qu'après une longue période de transition. Le nouveau système, qui n'affectera pas les retraités actuels ni ceux qui seront à 5 ans de leur départ en retraite, mettra plusieurs décennies à faire sentir ses effets (notamment pour ce qui est de l'incitation à travailler plus longtemps par le jeu des surcotes).

Mais pouvons-nous attendre ? Tel est l'enjeu.



Il serait raisonnable de favoriser le développement de systèmes de retraites complémentaires par capitalisation. »

poussée de ces systèmes aux côtés du régime général.

Etant donné les incertitudes qui pèsent sur les régimes de retraite par répartition (notamment du fait de l'évolution démographique), il paraît sage d'encourager fiscalement la constitution d'instruments d'épargne-retraite destinés à compléter les régimes généraux. Ce serait aussi un atout pour l'investissement à long terme de notre économie.

N'oublions pas, non plus, que l'achat d'une maison ou d'un appartement constitue, pour la majorité de nos concitoyens, un acte de préparation à la retraite. C'est une garantie pour les vieux jours et un moyen de faire

face aux conséquences de la dépendance.

Raison de plus pour traiter l'immobilier avec la neutralité fiscale qui s'impose.

Je suis conscient de ce que la solution suggérée ici présente des difficultés politiques, encore que rien ne démontre que

nos concitoyens soient les seuls en Europe à refuser l'idée selon laquelle l'augmentation de l'espérance de vie doit se traduire par un certain allongement de la vie active.

Peut-être plus sérieuse est la question de « l'employabilité » des seniors.

Nombre d'entreprises ne souhaiteraient pas employer des personnes plus âgées et donc plus onéreuses. Cette tendance est de nature à limiter les avantages à attendre du recul de l'âge de départ en retraite.

Mais il y a fort à penser que l'effet global resterait positif. ■